

Délibération n° 2026_6_64

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 18 h 30

LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Gaëlle QUERE, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Roméo AUNAY, Daphné HERMES et Loïc TOURBOT.

Excusées : Mélanie MALEUVRE (pouvoir à Annick JAFFRES) et Laëtitia MARREC (pouvoir à François MOREAU).

Absent : Franck WALLON.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Objet :
Nomination du secrétaire de séance

Exposé des motifs :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il convient, en conséquence, de procéder à la désignation du secrétaire de séance pour la présente réunion.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.15

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique : **décide de nommer Madame Céline BERDER-LANGUENOU comme secrétaire de séance.**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Stéphane HERVOIR

Le secrétaire de séance
Céline BERDER-LANGUENOU